



**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 21mai 2016, de 9h30 à 16h30**  
**A Marignane, hôtel Best Western**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV +4 annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Yves GAERTNER
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Gaëlle BLANC-KERGOULAY
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	Non représentée
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

## **Sont également présents :**

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN  
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN  
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN  
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs  
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable  
Jean-Pierre MONTAGNON, Référent TIV  
Alain DELMAS, Chargé de mission

Les Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires :

Christian CIREFICE, IN  
Michel DENAIS, IN  
Camille GELEBART, IN  
Jean-Claude JONAC, IN  
Yvonnick LE PEUTREC, IN  
Philippe MARTINOD, IN  
Pascal MONESTIEZ, IN  
Pascal YAN, IN

(Note : la présence de Patrick DUMAS à la CTN de septembre 2015 avait été omise sur le PV, nous le prions de bien vouloir nous en excuser)

## **Sont excusés :**

René CAVALLO, Trésorier de la CTN  
Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.  
Il rappelle le décès de notre ami Eric BERGMANN, qui est remplacé à la tête de la CMPN par Benoît BROUANT.  
Le représentant auprès de la CTN sera a priori Jean-Michel PONTIER ou Laurent MARCOUX.

### **2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 16 janvier 2016**

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 16 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 Informations, remarques et retours CDN**

**Nitrox et PESH12 :**  
Suite à la demande de la CTN, le CDN a donné son accord ce point.

### **Suppression de temps limite au baptême handi :**

En revanche le CDN n'a pas acté ce point car il impacte le règlement de la Commission Médicale qui est en restructuration. Le CDN souhaite donc attendre la mise en place de la nouvelle équipe de la CMPN avant de se prononcer.

### **MF2 outremer :**

Le CDN a donné son accord pour l'organisation de MF2 en outremer à partir d'un minimum de 5 candidats.

### **Moniteurs associés :**

Le CDN a entériné l'obligation de deux ans pleins de licence pour pouvoir faire acte de candidature au Monitorat Associé.

### **Accès aux statistiques des brevets délivrés en région :**

Le CDN a validé la possibilité offerte aux Présidents de CTR d'accéder aux statistiques régionales. Un développement informatique doit être réalisé sur ce point. Jo VRIJENS tiendra informé les Présidents de CTR dès que cela sera effectivement mis en place.

### **Communication au sein de la CTN :**

Confronté à de nombreuses questions de licenciés de tous niveaux, dont les réponses ont déjà fait l'objet de communication en CTN, Jo VRIJENS rappelle qu'il est de la responsabilité des Présidents de CTR de transmettre les décisions prises en CTN dans leurs régions.

### **Stagiaires pédagogiques MF1 :**

Le nouveau contrat de stage en SCA a été mis en place et doit impérativement être utilisé pour l'accueil des stagiaires pédagogiques MF1 dans les SCA. Jo VRIJENS rappelle que cela ne concerne que les stagiaires MF1, et en aucun cas les stagiaires Initiateur ou les stagiaires MF2.

### **Mission en Chine :**

Laurent BOYER revient d'une mission de 2 semaines en Chine pour le compte de la CMAS avec pour objectif d'assurer la formation de moniteurs CMAS \*\*\*. Cette mission s'est très bien déroulée.

Une mission analogue se profile en Indonésie.

### **Citoyen du Sport :**

Une référence sur ce sujet sera insérée dans le MFT sur les stages initiaux Initiateur, MF1 et MF2.

### **PE12 :**

Un nouveau mode de délivrance a été mis en place en complément de l'actuel (via le Pack Découverte). Il est à présent possible de valider directement un PE12 sur le site web sans devoir remplir le N° de Pack Découverte.

### **Pack découverte :**

Le Pack découverte est un produit d'appel, il n'est pas exclusivement destiné à la plongée scaphandre et les 3 activités proposées peuvent très bien être par exemple : un baptême, une sortie RandoSub et une séance de hockey subaquatique.

### **Equivalences CMAS :**

Le plongeur 1\* CMAS est reconnu comme autonome à 20 m dans les standards CMAS et le plongeur 2\* comme autonome à 40 m.

En conséquence, les cartes PA20 et PA40 seront dorénavant des cartes double face CMAS 1\* et CMAS 2\*, avec l'annotation "Autonomousdiver to 20 m" pour les CMAS 1\* et "Autonomousdiver to 40 m" pour les CMAS 2\*.

### **AIR LIQUIDE :**

Une nouvelle convention a été mise en place pour l'oxygène médical, encore plus intéressante pour les centres.

### **Statistiques sur les plongeurs professionnels:**

Le CDN demande que les CTR fournissent les statistiques et le mode de délivrance des brevets délivrés à partir de l'intégration des plongeurs professionnels (militaires, etc...).

### **Harmonisation des formulations des brevets GP-N4 et MF2:**

On s'aperçoit aujourd'hui que les deux brevets de GP-N4 et de MF2, qui sont proches dans l'organisation comme dans certaines épreuves, font pourtant chacun l'objet d'une formulation très différente dans le MFT : les noms des groupes et leur repérage sont différents, les groupes ne sont pas organisés dans le même ordre, certaines épreuves quasiment identiques sont nommées ou décrites de façon différente, etc...

Jo VRIJENS propose de mettre en place un Groupe de Travail destiné à harmoniser le MFT sur ce sujet.

**Composition du GT :** Yves GAERTNER, Jean-Claude JONAC, Jean-Pierre VIGNOCCHI

**Pilote :** Jean-Pierre VIGNOCCHI

## **4 La RSE**

Jo VRIJENS indique que le groupe de travail sur la définition de la nouvelle épreuve destinée à remplacer la RSE sous sa forme actuelle a parfaitement fonctionné et que les travaux ont débouché sur une proposition qui satisfait tous les participants.

Il déroule la présentation de la proposition en détail (voir document joint en annexe).

Claude DUBOC soulève le fait que le critère préjudiciable « effectuer un cycle ventilatoire » figure au MF2 mais pas au GP-N4. Il pense que ce critère devrait figurer aussi au GP-N4.

Après débats, l'ensemble des participants s'accorde pour réintégrer ce critère au GP-N4. Ce point n'est donc pas soumis au vote puisqu'il emporte l'adhésion de l'ensemble des participants.

Yves GAERTNER soulève le point de la position de la tête « inclinée vers la surface », qui est contraire aux préconisations actuelles en matière de LVA dans les formations de secourisme.

Après débats, la nouvelle formulation suivante est proposée : « Le candidat devra avoir une position de la tête permettant le maintien des voies aériennes libérées (LVA) et la bouche entr'ouverte ». Elle emporte l'unanimité des participants et n'est donc pas soumise au vote.

Eric BUISSEZ soulève le point de la « vitesse maîtrisée » : en effet, l'épreuve est assortie d'un temps minimum mais pas d'un temps maximum, ce qui pose donc la question de la « maîtrise » exigée pour la vitesse. Jo VRIJENS précise que l'évaluation d'un temps maximum est indirectement faite au travers de la grille d'évaluation, dans la mesure où la réalisation d'un temps très important n'apporte pas de points supplémentaires.

Les débats s'engagent sur le sujet, et débouchent sur une proposition de remonter le critère « Réaliser l'exercice dans un temps inférieur à x secondes » de « critères éliminatoires » à « critères préjudiciables », avec laquelle tous les participants ne sont pas d'accord.

**Proposition :** Conserver le temps comme un critère éliminatoire

**Vote :** *Pour : Est, IdF, Nord-Pas de Calais, Normandie, Provence, RABA, Réunion*

*Contre : CIALP, Centre, Corse, BPL, Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Martinique*

*Abstention : Guadeloupe*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées par 859 voix sur 1.484*

Pascal CHAUVIERE présente une proposition de la Réunion qui consiste à réaliser l'épreuve de 40 m à 10 m au MF2 et de 30 m à 10 m au GP-N4 afin de conserver des distances proches de celles de l'ancienne épreuve. Cette proposition est immédiatement écartée par l'ensemble des participants car jugée comme trop contraignante en termes d'organisation. Elle n'est donc pas soumise au vote.

Hervé VILLALBA présente une proposition visant à désolidariser l'évaluation de la RSE de l'examen pour la positionner en amont, tout en conservant la notation chiffrée, dans l'objectif de réduire le stress lié à la situation d'examen.

Les débats s'engagent sur le sujet, notamment certains avis s'expriment pour dire que cette remarque pourrait s'appliquer aussi à beaucoup d'autres épreuves, d'autres pour dire que la logique de l'examen qui prévaut actuellement (sans pour autant préjuger de ses qualités et défauts par rapport à une évaluation continue) devrait être préservée, car si elle doit être remise en cause cela semble devoir faire partie d'une réflexion globale.

**Proposition :** Mettre en place le système avec une note de RSE en amont prise en compte à l'examen (Annexe 1)

**Vote :** *Pour : Midi-Pyrénées, Côte d'Azur, Guadeloupe*

*Contre : Toutes les autres CTR*

*Abstention : Aucune*

*Proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

Les derniers avis s'échangent sur le sujet, une proposition visant à renommer cette épreuve afin de bien marquer la rupture par rapport à la RSE rencontre un certain écho parmi les participants et sera étudiée par Jo VRIJENS. Afin de finaliser les débats sur le sujet, Jo VRIJENS met au vote le projet dans son ensemble.

**Proposition** : Mise en place du nouveau projet de RSE présenté avec son évaluation en examen (Annexe 2, 2a et 2b)

**Vote** : *Contre* : **Midi-Pyrénées, Côte d'Azur, Guadeloupe**

*Pour* : **Toutes les autres CTR**

*Abstention* : **Aucune**

**Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées**

## **5 L'enseignement de la décompression**

Eric HEBERT présente les travaux du GT dont il a la charge.

## **6 La réforme de la filière professionnelle**

Alain DELMAS présente l'état des lieux des travaux en cours au Ministère avec les différents acteurs de la plongée loisirs en vue de la refonte de la filière professionnelle.

Les travaux étant en cours ne donneront donc pas lieu à communication pour le moment, afin de ne pas fournir des informations qui pourraient par la suite être remises en cause.

Une réunion de validation au Ministère est prévue le 30 juin 2016, ce n'est donc pas avant ce moment qu'éventuellement tout ou partie des informations sur le sujet pourront être rendues publiques.

## **7 Evolutions du TIV**

Alain DELMAS présente les évolutions réglementaires du TIV qui sont en cours, notamment l'obligation de recyclage et l'obligation d'activité.

Il précise que tout le système donnera lieu à informatisation au travers d'un site internet dédié.

Jean-Pierre MONTAGNON présente les propositions techniques en relation avec ces évolutions. Il évoque un certain nombre de points sur lesquels une décision doit être prise :

- 1) Désignation d'un référent national à proposer au CDN : il est lui-même pressenti pour ce rôle et donc fort logiquement désigné par la CTN.
- 2) Enregistrement dans la base informatique des TIV actuels en fonction de leur date de certification : voir proposition en document annexe, acceptée par les participants.
- 3) Matérialisation de l'engagement du TIV concernant son impartialité, son indépendance et son intégrité : il est prévu d'intégrer cet engagement au travers d'un formulaire validé lors de la première connexion du TIV sur le site web, avec archivage. Proposition acceptée par l'assemblée.
- 4) Maintien de l'aptitude du TIV en fonction de sa date de dernière activité : voir proposition en document annexe, proposition acceptée.
- 5) Référent technique régional : une ou plusieurs personnes doivent être désignées par le Président de CTR, ce qui est souvent déjà le cas en région et donc accepté.
- 6) Périodicité au bout de laquelle il sera obligatoire de suivre une remise à niveau si on n'a pas eu d'activité : la proposition retenue est de 2 ans.
- 7) Déclaration préalable du club : similaire à l'engagement du TIV lors de la première connexion au site, proposition acceptée.

Voir les présentations fournies en annexe.

Par ailleurs, au vu de l'inutilité des « macarons TIV » qui ne prouvent rien et dont la gestion est lourde et coûteuse, il est proposé de supprimer ce système.

**Proposition** : Adopter les points 1 à 7 (Annexe 3) puis supprimer le système des macarons

**Vote** : *Pour* : **Toutes les CTR**

*Abstention* : **Aucune**

**Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées**

## **8 Le 500m capelé au GP-N4 et au MF2**

Jo VRIJENS présente la possibilité de réintroduire le capelé au GP-N4, comme une épreuve groupée et non plus comme une épreuve physique, sans que cela soit chronophage.

Conditions : pas de barème temps, maintien de la distance, par palanquée de 2 à 5 personnes et avec possibilité de nager sur le dos ou de décapeler.

Le seul « non fait » sera donc le cas de l'abandon.

**Proposition** : Adopter cette proposition

**Vote** : *Contre : Provence*

*Abstention : Guadeloupe*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

Une réflexion sur l'éventuelle évolution du capelé au MF2 a également été évoquée.

## **9 La descente dans le bleu au GP-N4**

Jean-Pierre VIGNOCCHI présente le projet dont il a la charge. Voir la présentation fournie en annexe 4

**Proposition** : Adopter cette proposition

**Vote** : *Abstention : CIALP*

*Pour : L'ensemble des autres CTR*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

## **10 Le cursus INS**

Jean-Noël TRUCCO rappelle les difficultés rencontrées par les INS pour participer aux stages nécessaires à l'accomplissement de leur cursus. Afin de faciliter ce dernier, il présente la proposition suivante :

- Réaliser deux examens et deux stages dont un stage initial,
- Dans le cas où l'INS a participé à un stage initial régional MF2 dans les 2 ans qui précèdent le début de son cursus, les deux stages de son cursus peuvent être des stages finaux.

**Proposition** : Adopter cette proposition

**Vote** : *Pour : Toutes les CTR présentes ou représentées*

*Abstention : Aucune*

*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## **11 L'intégration des plongeurs professionnels**

Yvon FAUVEL fait le point sur l'intégration des plongeurs professionnels au Niveau 3. Il expose le détail des formations suivies au cours des diverses formations militaires professionnelles de plongeur de bord.

La conclusion est que les compétences décrites ne permettent pas d'accorder le Niveau 3.

**Proposition** : Revenir à la proposition précédente qui ne donne pas en acquis la partie « assistances à 40 m » au plongeur de bord mais la laisse « à compléter », en lui laissant l'équivalence au Niveau 2.

**Vote** : *Pour : Toutes les CTR*

*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## **12 Questions diverses**

**Midi-Pyrénées** : La formation des formateurs de recycleur

Constatant que les stages de formateurs de recycleur ont déjà été annulés à deux reprises pour cause de manque de candidats, Midi Pyrénées propose d'en redescendre l'organisation au niveau régional.

Ces stages étant des stages de 2° degré sont pilotés par la CTN.

**Vote :** *Pour : Toutes les CTR*

*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

**Ile de France** : Prise en compte de l'OAP (œdème aigu du poumon) dans les formations N3 et N4.

L'Ile de France propose de prendre en compte l'OAP dans les formations N3 et N4, sachant qu'il est désormais dénommé par le corps médical comme « œdème pulmonaire en immersion » (OPI).

Jo VRIJENS propose d'interroger la CMPN afin d'harmoniser cet apprentissage.

**Vote :** *Pour : Toutes les CTR*

*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

**Ile de France** : Utilité du permis mer pour les MF1.

La CTR Ile de France a été saisie d'une demande visant savoir si l'obligation de détention du permis mer est encore réellement justifiée, considérant le fait que les MF1 pilotent rarement des bateaux.

Jo VRIJENS met la suppression de cette obligation au vote.

**Vote :** *Contre : Toutes les CTR*

*Proposition rejetée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## **13 Fin de réunion**

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, et plus aucune question ne se présentant, Jo VRIJENS met fin à la réunion.

*Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi*

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :  
**Samedi 17 septembre 2016 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane**

Secrétaire de séance  
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN  
Jo VRIJENS

